

AVIS DE MODIFICATIONS
-
AMUNDI FPS PRIVATE MARKETS ELTIF

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds professionnel spécialisé AMUNDI FPS PRIVATE MARKETS ELTIF (le « **Fonds** »), géré par la Amundi Private Equity Funds (la « **Société de Gestion** »).

Conformément à l'article 15 du prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »), la Société de Gestion vous informe de la modification des règles de détermination de la date d'établissement de la Valeur liquidative.

Jusqu'au 29 octobre 2025, la Société de Gestion établit une valeur liquidative le quinze (15) de chaque mois ou le **Jour Ouvré suivant** si ce dernier n'est pas un Jour Ouvré.

A compter du 30 octobre 2025, la Société de Gestion établira une valeur liquidative le quinze (15) de chaque mois ou le **Jour Ouvré précédent** si ce dernier n'est pas un Jour Ouvré.

La documentation réglementaire du Fonds sera modifiée en ses articles 1.10 et 14.2 pour acter ce changement et entrera en vigueur à compter du 30 octobre 2025.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'informations Clés (DIC) de votre FCP AMUNDI FPS PRIVATE MARKETS ELTIF sur le site internet www.amundi.com.

Nous sommes bien sûr à votre entière disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

La Société de Gestion